



Chers Ingouvillaises et Ingouvillais,

En cette fin d'année 2023, mes premières pensées vont vers les familles touchées par le décès d'un de leurs proches. Je souhaite aussi un prompt rétablissement à ceux qui connaissent quelques soucis de santé.

En ces moments pour le moins agités, tant au niveau national qu'international, je voudrais saluer le courage et le dévouement de nos forces de l'ordre et de nos militaires qui sont mobilisés, chaque jour, pour assurer notre sécurité.

Leur engagement pour défendre nos valeurs républicaines et nos libertés nous oblige à leur réaffirmer notre soutien.

J'ai la conviction qu'il est encore temps d'œuvrer avec détermination pour faire que la France reste ce beau pays où l'on peut vivre libres, unis et solidaires.

Notre commune, comme tant d'autres, a connu quelques journées très perturbées début novembre avec une très forte tempête et des pluies diluviennes.

Certains habitants ont été sans eau ni électricité pendant un peu plus de 2 jours. Pour d'autres, la coupure d'électricité n'a duré qu'une douzaine d'heures.

Je tiens à remercier les élus et les agents communaux qui ont œuvré durant ces quelques jours.

Les agriculteurs, qui, munis de télescopiques et de tronçonneuses, ont rapidement dégagé les arbres entravant la circulation. Je remercie également ceux qui ont réceptionné le samedi soir et distribué le dimanche matin les 164 packs d'eau livrés par Eaux de Normandie.

J'associe à ces remerciements les habitants qui m'ont proposé de venir aider en cas de besoin.

Par contre, quelques autres ont préféré s'épancher sur les réseaux sociaux pour exprimer leur mécontentement. Chacun se reconnaîtra.

Cette fin d'année est aussi l'occasion de faire un point sur nos réalisations et sur l'avancement de nos projets en cours.

L'aménagement de l'espace communal s'est terminé l'hiver dernier par la pose du belvédère et la plantation d'arbres, arbustes et plantes couvrantes.

La réhabilitation de la maison communale est en cours avec un avancement des travaux conforme au planning prévu. Vous trouverez plus de détails dans les pages qui suivent.

En début d'année 2023, nous avons décidé de réaménager les horaires et l'intensité d'éclairage de nos lampadaires. Au vu des factures reçues à ce jour, nous devrions, en 2023, réduire la consommation électrique de 50% sur l'éclairage public.

Avant de conclure, je souhaite remercier les bénévoles de nos deux associations, le Comité des fêtes et l'Amicale Ingouvillaise, qui prennent un peu de leur temps pour animer notre village en privilégiant l'échange et la convivialité.

Au nom de l'équipe municipale et des agents communaux, je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année en espérant partager avec vous ce rendez-vous traditionnel des vœux de janvier prochain.

Amicales salutations

Jean-Claude DUBOC



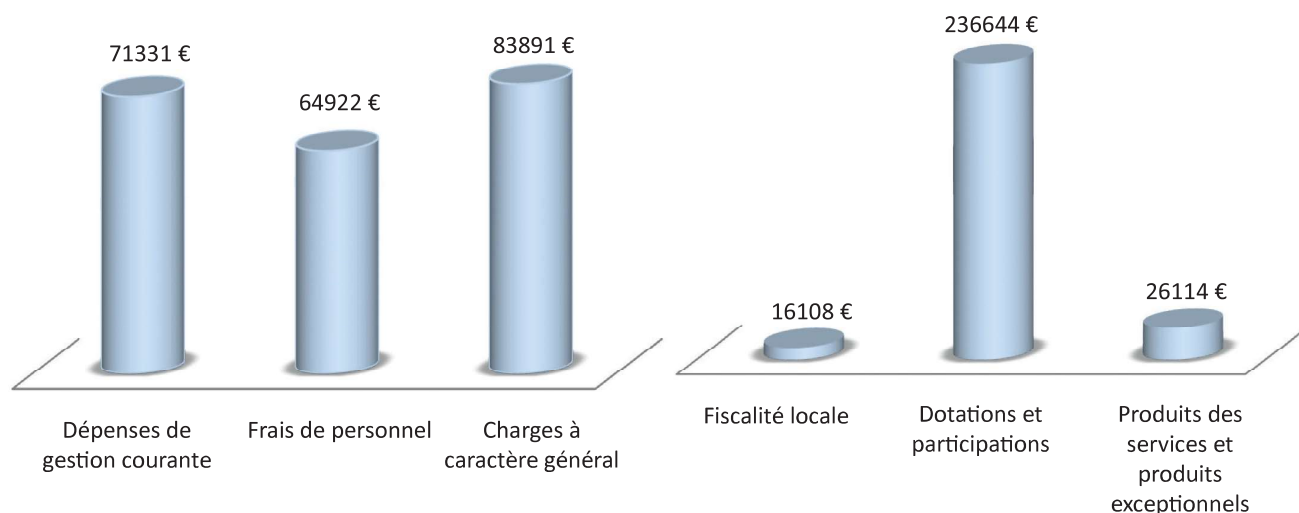
FINANCES COMMUNALES

Quelques éléments budgétaires du compte administratif 2022.

Le compte administratif 2022 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées sur l'année.

• La section de fonctionnement assure la gestion des affaires courantes.

Les principales dépenses et recettes de fonctionnement 2022 :

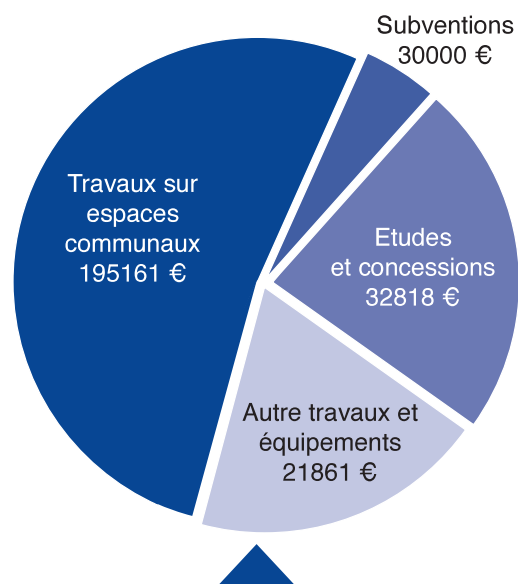


Dépenses réelles : 220144 €

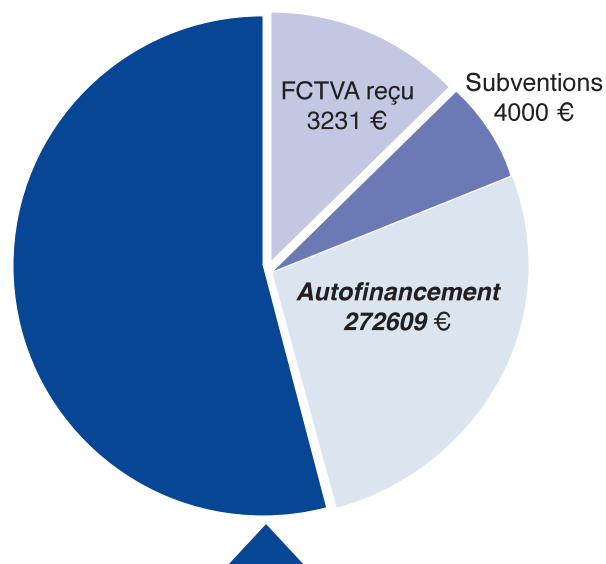
Recettes réelles : 278 866 €

L'excédent de fonctionnement dégagé en 2022 s'élève à 58 722 €.

La section d'investissement intègre les nouveaux équipements communaux acquis et le maintien en bon état du patrimoine communal.



Total dépenses : 279840 €



Total recettes : 279840

Ces investissements 2022 ont été financés par l'excédent de fonctionnement des années antérieures.

Les taux d'imposition 2023 sont identiques à ceux de 2022 :

Foncier bâti	0.61 %
Foncier non bâti	2.00%
Taxe d'habitation sur résidence secondaire	2.83 %
Contribution foncière des entreprises	6.09 %

NB: La taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée en 2023.

RÉHABILITATION D'UNE MAISON D'HABITATION EN 2 LOGEMENTS :



Après la phase d'installation du chantier réalisée en janvier dernier, la mise en œuvre des lots maçonnerie et charpente a démarré par un dépiquage des enduits extérieurs et par l'évacuation de toutes les cloisons et isolations intérieures.

Après cela, il a été procédé au repositionnement des portes et fenêtres sur la façade ouest en briques. Sur la façade Est (côté rue), les percements pour déplacement et création de fenêtres ont été réalisés non sans difficulté et suivis d'un rejointoiement complet des grès et des silex.

Les joints de la façade Ouest également en briques seront réalisés en début 2024.

Le lot charpente intégrait la restauration complète des 2 pignons en torchis.

Après restauration ou remplacement des colombes et poteaux en chêne, un lattis en chêne a été posé à l'intérieure des colombes avant la mise en œuvre dans les règles de l'art d'un torchis traditionnel (mélange de terre et de paille) de 15 cm d'épaisseur.

Après séchage de plusieurs mois, ce torchis a reçu un enduit dégrossi sur sa face extérieure. Un dernier enduit de finition (mélange de terre et de chaux colorée) sera appliqué au printemps.

En toiture, les 3 lucarnes existantes ont été démontées et remplacées par 4 lucarnes à capucine en chêne (2 lucarnes pour chaque logement).

En couverture, les reprises de toitures en ardoise pour les lucarnes ont été réalisées avec la pose côté rue d'une gouttière havraise pour éviter que celle-ci dépasse du toit et ne soit pas accrochée par des engins agricoles ou autres camions.

A l'intérieure de cette habitation, un refend de séparation des 2 logements a été construit. Un enduit de finition isolant chaux-chanvre a été mis en œuvre au rez-de-chaussée sur le mur Sud et une partie du mur Est.

L'ensemble des menuiseries extérieures (porte et fenêtres) étaient posées fin octobre mettant hors d'eau ces 2 logements. Il a été possible alors de commencer les travaux intérieurs de cloisonnement et d'isolation. Des volets en bois viendront habiller chaque fenêtre de la façade ouest.

Le doublage et l'isolation des murs périphériques, des cloisonnements intérieurs et des plafonds du rez-de-chaussée sont réalisés avec des panneaux semi-rigides de laine de bois. L'habillage des rampants des combles du premier étage intègre une isolation avec de la ouate de cellulose.

La cloison séparative entre les 2 logements d'une épaisseur de 16 cm dans chaque logement assurera une bonne isolation acoustique.

Dès janvier 2024, il sera temps de procéder à la mise en place des planchers.

Au rez de chaussée, un plancher chauffant basse température sera installé avec la pose d'un carrelage en finition. Sur le plancher à l'étage, une couche de granules sera mise en œuvre pour obtenir une isolation acoustique performante.

Puis viendront les autres aménagements intérieurs et la pose des différents équipements pour la cuisine, les sanitaires et les salles de bain.

Pour les 2 garages accolés disposant chacun d'un local de rangement, la maçonnerie a été réalisée en agglos avec un parement extérieur de 2 rangs de grès à la base et de briques ensuite. La charpente est en cours de finition et la couverture en zinc naturel suivra.

La phase terminale de ce chantier sera effective au printemps prochain avec un aménagement des espaces extérieurs (engazonnement, allées, trottoirs, clôtures, plantations, ...).

REALISATIONS

AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET ENVIRONNEMENTAL DE L'ESPACE COMMUNAL



Les travaux de terrassement, d'implantation de divers aménagements et d'équipements ont été réalisés entre juin et octobre 2022 en bénéficiant de conditions météorologiques exceptionnellement chaudes et sèches.

Les terrassements ont consisté, pour l'essentiel, en l'arasement des berges de la mare, l'élargissement de la Rue des Hirondelles et la mise en forme du terrain communal ; Cela complété par l'enfouissement des différents réseaux (pluvial, électricité, ...)

Il a été procédé ensuite à la mise en place des cheminements piétonniers en béton désactivé, à la pose de clôtures, à l'implantation en périphérie de la mare d'une clôture avec un portail et un portillon puis du belvédère avec son garde-corps en harmonie avec la clôture.

La pose des 4 jeux pour jeunes enfants, de la table de pique-nique, des bancs et fauteuils. Deux parkings pour vélos complètent ces différents équipements.

Les travaux de mise en place des espaces verts ont démarré en octobre par l'engazonnement. Après la pose d'un paillage biodégradable en bois fragmenté, il a été procédé à la plantation de rosiers, de 110 plantes de milieux humides et près de 6 900 plantes couvrantes et vivaces sur le pourtour de la mare.

47 arbres tiges et plus de 300 pieds de haies et arbustes ont été mis en terre avec le tuteurage de chaque plant.

DEFIBRILLATEURS



Le défibrillateur de la mairie datant de plus de 10 ans devait être remplacé.

La commune avait aussi l'obligation d'équiper la salle polyvalente d'un défibrillateur. Deux défibrillateurs automatisés extérieurs (DAE) protégés dans une armoire ont été posés ; l'un en remplacement de celui de la mairie et l'autre sur le mur extérieur de la salle côté parking.

VÉLO ÉLECTRIQUE



La commune s'est dotée d'un vélo électrique en mars 2023. Il sera principalement utilisé par l'employé communal pour la distribution des plis mais aussi pour d'autres déplacements dans la commune ne nécessitant pas l'usage du camion. Cela permettra un gain de temps conséquent pour distribuer les plis, moins de consommation de carburant. C'est-à-dire, à la fois, une économie financière et un plus au niveau de la protection de l'environnement.

KIT D'ARROSAGE



Un kit d'arrosage composé d'une citerne de 500 L posée sur une remorque tractée a été acquis par la commune. Doté d'une pompe d'aspiration et d'une pompe de refoulement actionnées par un moteur thermique, cet équipement permet de prélever l'eau dans la mare communale et de procéder à l'arrosage des différents massifs plantés dans la commune. Cela permettra de ne plus utiliser l'eau potable pour arroser, de réduire nos factures d'eau, en préservant nos ressources en eau.

ENVIRONNEMENT

Horaires déchetterie

	SAINT-VALÉRY-EN-CAUX		CANY-BARVILLE	
	ÉTÉ Avril à octobre	HIVER Novembre à mars	ÉTÉ Avril à octobre	HIVER Novembre à mars
LUNDI	9h - 12h 14h - 19h	9h - 12h 14h - 17h	14h - 19h	14h - 17h
MARDI	Fermée		9h - 12h 14h - 19h	9h - 12h 14h - 17h
MERCREDI	14h - 19h	14h - 17h	9h - 12h 14h - 19h	9h - 12h 14h - 17h
JEUDI	9h - 12h 14h - 19h	9h - 12h 14h - 17h	Fermée	
VENDREDI	9h - 12h 14h - 19h	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 19h	9h - 12h 14h - 17h
SAMEDI	9h - 12h 14h - 19h	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 19h	9h - 12h 14h - 17h
DIMANCHE	Fermée		Fermée	

Attention ! Arrêt des entrées 15 minutes avant la fermeture



Collecte des déchets ménagers

Le ramassage est assuré le mercredi matin. Les poubelles doivent être au bord de la route le mardi soir. Pour éviter que les animaux ne les renversent, veillez à bien fermer ou à utiliser des conteneurs appropriés et les récupérer au plus tôt après la collecte.

Refus de collecte des déchets ménagers

Les sacs ou bacs contenant des déchets normalement recyclables dans les bacs de tri sélectif (verres, plastiques, papiers etc...) feront l'objet d'un refus de ramassage avec apposition d'une étiquette rouge.

ENVIRONNEMENT

VOUS DISPOSEZ D'UN JARDIN, OPEZ POUR LE COMPOSTAGE

La Communauté de Communes vous propose un kit de compostage de jardin, moyennant une participation de 20 €.

Votre composteur doit être placé à proximité de la maison, à même le sol, sur un terrain plat et dans une zone semi-ombragée.

Nos poubelles contiennent environ 30% de déchets biodégradables. Ainsi, pratiquer le compostage domestique permet de réduire considérablement son volume de déchets ménagers. En plus de l'aspect écologique, le compost obtenu, sera chargé en oligo-éléments et en minéraux, ce qui en fait un engrais naturel.

Pour plus d'information sur le compostage et demander un kit, contactez :

Mme Mellonie RENAULT au 02 35 57 50 69 ou dechets@cote-albatre.com



Colonne BLEUE



*les journaux, catalogues,
courriers, enveloppes*

*les emballages
en carton*

**les PAPIERS
& CARTONS FINS**

Colonne VERTE



sans couvercles ni bouchons

les «contenants» en VERRE

Colonne JAUNE



*les bouteilles, flacons
et briques alimentaires*

*les films
plastiques*

les emballages en métal

les pots (yaourt, crème, beurre...)

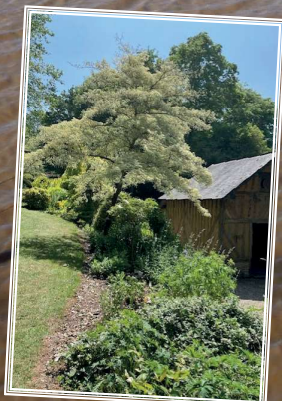
les barquettes plastiques

**les BRIQUES ALIMENTAIRES
& les emballages PLASTIQUES ET MÉTALLIQUES**

CONCOURS DES JARDINS FLEURIS 2023

1 ^{er} PRIX	M. et MME FAUCON, M. SAVARY
2 ^{ème} PRIX	M. JACQUES LESEIGNEUR Renaud
3 ^{ème} PRIX	Mme LEVASSEUR Thérèse
4 ^{ème} PRIX	M, LELIEUR Jacques
5 ^{ème} PRIX	M LEVASSEUR Albert

TOUS NOS COMPLIMENTS AUX
JARDINIERS QUI ONT PRESENTE DES
REALISATIONS DE QUALITE. UN GRAND
MERCİ POUR VOTRE PARTICIPATION

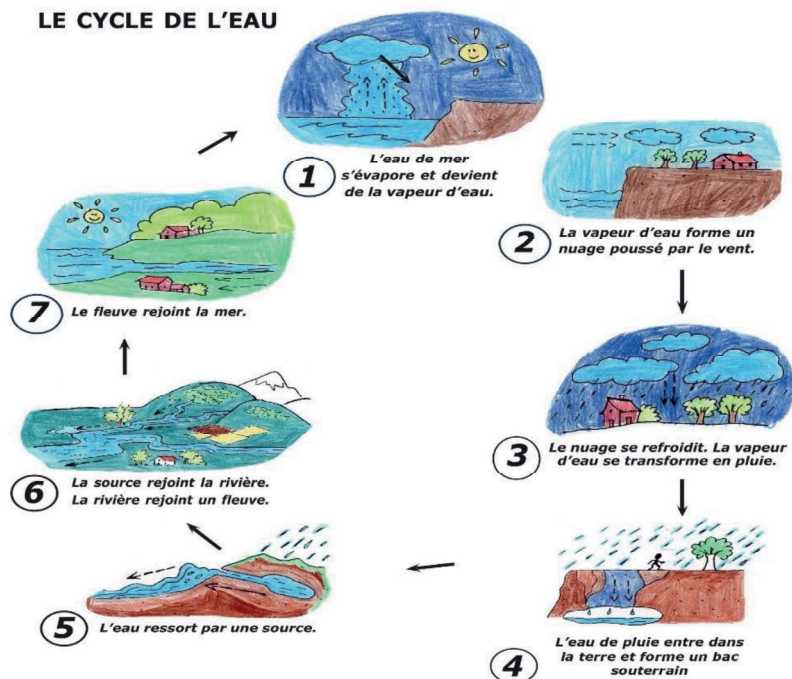


INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES

L'EAU, C'EST LA VIE

*L'eau est indispensable à tous les êtres vivants (les hommes, les animaux, les plantes ...)
Il faut donc prendre soin de cette richesse naturelle, faire les gestes pour l'économiser et la protéger des pollutions.*

LE CYCLE DE L'EAU



RÉHABILITATION D'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre a décidé de poursuivre son aide financière en faveur de la réhabilitation de votre installation d'Assainissement Non Collectif (ANC) en accordant une subvention de 5 000 € maximum, aux conditions suivantes :

100% de l'étude de sol obligatoire effectuée par un bureau d'étude compétent.

50% du montant des travaux Hors Taxes, sous réserve de la validation technique des travaux par le SPANC (Service Public Assainissement Non Collectif) confirmé par la délivrance du certificat de conformité.

Informations
auprès du service compétent
au 02.35.57.50.58.



CREATION OU REHABILITATION DE HAIES

L'objectif vise à contribuer au rétablissement de la biodiversité.

Désormais, les subventions sont calculées sur le nombre de mètres linéaires plantés. Pour les haies de Clos Masure : Subvention de 6 € par mètre linéaire.

Pour les autres types de haies (essences locales) : Subvention de 4 € par mètre linéaire.

La subvention ne pourra pas excéder le montant de la facture.

Informations auprès de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre.

Service Environnement – M. POUCHARD Cédric au 02.35.57.95.05

Ou par courriel : cedric.pouchard@cote-albatre.com



INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES

AIDE A L'ACQUISITION D'UN VELO

Afin de favoriser le développement de la pratique du vélo au quotidien sur le territoire, et dans le cadre de sa politique de développement durable, la Communauté de Communes met en place une aide à l'achat pour différents types de vélos à destination de ses administrés.

Le montant de l'aide à l'achat est différencié selon le type de vélo. Pour en bénéficier :

- Vélos neufs ou d'occasion pour adultes ou enfants
- Tous les vélos sont éligibles à l'aide (électrique ou non)
- L'aide à l'achat est destinée aux particuliers qui résident dans l'une des 63 communes de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre.

Le dossier de demande est téléchargeable sur le site internet de la C.C.C.A., ou à l'accueil des espaces publics France Services.

Le dossier doit être déposé dans un délai de 6 mois maximum à compter de la date d'acquisition du vélo (date mentionnée dans la facture d'achat).

FOURRIERE CANINE INTERCOMMUNALE

Afin de prendre en charge les chiens errants, la fourrière intercommunale est située à Saint Valéry-en-Caux. Il est interdit de laisser les chiens et chats divaguer sur la voie publique. Pensez à faire tatouer et vacciner vos animaux domestiques. Si vous vous trouvez en présence d'un animal abandonné, vous devez prendre contact avec la Mairie.



ALBÂTRE MOBILITÉ

Depuis le 8 juillet 2020, la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre met à la disposition de ses habitants un service d'autopartage de voitures électriques. Objectif ? Faciliter la mobilité de tous. Un service disponible 24h/24 et 7j/7.

Vous souhaitez en savoir plus ?
Contactez vos Espaces Publics au 02.35.57.92.00 ou au 02.35.57.83.52
ou par mail à espace.public@cote-albatre.com

BASE DE LOISIRS DU LAC DE CANIEL

Toute une gamme d'activités vous est proposée toute l'année sur la base de loisirs de CANIEL : luge d'été, téléski-nautique, VTT, sports de pagaie (pédal'eau, kayaks simples et doubles, paddles, paddles XXL), aquapark, village structures gonflables.

Retrouvez les informations sur les activités proposées sur le site internet de la C.C.C.A. :

<http://cote-albatre.fr/se-cultiver-se-divertir/lac-de-caniel/>
ou 02.35.57.97.00.

CENTRE NAUTIQUE DE LA CÔTE D'ALBÂTRE – DIGUE JEAN CORRUBLE À VEULETTES-SUR-MER

Plusieurs sites de pratiques d'activités nautiques et terrestres sont proposés sur différentes communes du territoire.

Nautique : Voile (dériveur, catamaran, planche à voile), kayak, stand-up paddle, char à voile, marque aquatique.
Terrestre : Escalade, VTT, roller/ski-roue, course d'orientation/géocaching.

Retrouvez les informations sur les différentes activités :
02.35.57.93.20 ou sports@cote-albatre.com.

CHALETS SUNSET

Des séjours à la station de la Clusaz, entre Annecy, Megève et Alberville, sont ouverts à toute la famille, avec des tarifs adaptés. Différents types de séjours s'offrent à vous, il ne vous reste plus qu'à choisir.

Des hébergements en chambre de 2 à 6 personnes, un appartement et un studio sont à votre disposition.

INFORMATIONS ET RESERVATIONS : 02.35.57.95.03
- laclusaz@cote-albatre.com



INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES



FRANCE SERVICES » C'EST QUOI ?

« France Services » est un label d'Etat visant à accompagner les administrés dans leurs démarches administratives et numériques.

Deux structures de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre sont labellisées :

- L'Espace Public du Littoral, place de la gare – 76450 SAINT-VALERY-EN-CAUX 02 35 57 92 00 : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (16h30 le vendredi)
- L'Espace Multi Services, 40 rue Charles Lescane – 76740 FONTAINE-LE-DUN 02 35 57 83 62 : lundi, mardi de 13h30 à 17h30 – mercredi, jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 – vendredi de 8h30 à 12h30

CENTRE LOCAL D'INFORMATION DE COORDINATION DU CAUX-MARITIME (CLIC)

Sur rendez-vous – Tél. 02.35.57.40.43

Un lieu d'information pour les personnes de 60 ans et plus : aide à domicile, accès aux droits, installation de télé assistance.

POINT INFORMATION JEUNESSE

Ce service est proposé à toute personne à compter de 14 ans ; alors que vous soyez collégien, lycéen, étudiant, parent, enseignant, formateur, éducateur..., le Point Information Jeunesse (PIJ) vous accueille gratuitement, et sans rendez-vous.

Ce lieu est mis à votre disposition de manière à répondre à vos besoins d'information et aux demandes des jeunes en abordant tous les sujets qui vous concernent dans votre vie quotidienne et l'exercice de vos droits.

Contacts : Elodie NICOLLE
06 03 48 64 80 - pij@cote-albatre.com
Point Accueil Jeunes
11 bis Route de Barville 76450 CANY-BARVILLE

Horaires de permanences et d'accueil :
Lundi : 9h30 à 12h30 et 14h00 à 18h00
Mardi : 14h00 à 18h00
Mercredi : 14h00 à 18h30
Jeudi : 14h00 à 18h00



Une adresse mail unique : espace.public@cote-albatre.com

Ces espaces sont des guichets uniques pour être accompagnés et informés dans vos démarches : emploi, famille, social, santé, logement, énergie, accès au droit, mobilité, vie associative...

Vous pouvez bénéficier d'un accompagnement dans les démarches : CAF, CPAM, CARSAT, MSA, ANTS (DGFIP, carte grise, permis de conduire), Pôle Emploi par les agents communautaires (formés par les différents opérateurs nationaux à un premier niveau d'information).

Un Espace Public Numérique est à votre disposition : zone internet (gratuit), service de reprographie (impressions, photocopies, scan), initiation informatique

DÉPLOIEMENT DE L'ACTION NUM'AD (FORMATION AU NUMÉRIQUE)

La Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre a recruté une conseillère numérique.

Le principe est d'accompagner les personnes éloignées du numérique et ne pouvant se déplacer dans les structures « France Services ».

Une conseillère numérique peut effectuer un accompagnement à domicile ou en mairie, gratuitement.

- Prise en main de matériel informatique ou d'un smartphone.

- Difficultés dans les démarches administratives en ligne

Informations au Tél. 06.24.32.72.98

FINANCES PUBLIQUES

La Direction régionale des Finances Publiques s'est engagée à assurer la présence physique d'un agent avec la mise en place de permanences ouvertes aux usagers, avec ou sans rendez-vous à l'Espace Public du Littoral, place de la Gare.

Ces permanences se tiennent 2 jours par semaine et offrent uniquement un service de conseil ou de renseignement :

les mercredis et vendredis de 9h à 12h et de 14h à 16h

Concernant le paiement en numéraire ou par carte bancaire des impôts, amendes et produits locaux, les usagers bénéficient déjà de la possibilité de se rendre chez un buraliste habilité.

Mais encore, les services des impôts des particuliers d'Yvetot et Dieppe sont compétents pour les missions de recouvrement et d'assiette.

INFORMATIONS DEPARTEMENTALES



SERVICES AUX PARTICULIERS HABITAT ET LOGEMENT

Aide à la location ou à l'accèsion à la propriété, aide pour la rénovation.



TRANSPORTS

Offres tarifaires attractives sur les lignes départementales de transports collectifs vous sont proposées.

Le « MINI BUS 76 » est un service de transport à la demande proposé par le Département de Seine-Maritime qui permet différents transports à la demande, dans le canton, dans la grande agglomération de son secteur (Rouen, Le Havre, ou Dieppe) N° INDIGO 0 820 20 40 76 – une permanence téléphonique est assurée entre 8 h et 18 h du lundi au vendredi.

Le « MINI BUS 76 », c'est également une prise en charge à domicile pour les personnes handicapées.

BOUCHONS 276

L'Association Bouchons 276 Collecte des bouchons de bouteilles d'eau, de lait de jus de fruit, de déodorant, de lessive liquide, café soluble etc...

Les bouchons et couvercles en plastique font partis de la famille des polyéthylènes et des propylènes.

Une fois régénéré, le produit final est directement utilisable par les industriels du recyclage.

Une tonne de plastique recyclée permet d'économiser une tonne de pétrole.

L'objectif est de venir en aide aux personnes à mobilité réduite.

Alors n'hésitez pas à déposer vos bouchons aux points de collecte.

350 points en Normandie, dont 5 points à Saint-Valery-En-Caux. Retrouvez les informations sur <https://www.bouchons276.com/>

MON PANIER 76



Mettez du local dans votre frigo. Le département de Seine-Maritime a mis en place un site qui permet de localiser les différents lieux de vente de produits locaux, les points de vente ainsi que des fiches présentant les producteurs, leur ferme et leurs produits.

Rendez-vous sur monpanier76.fr

PERMANENCE DES ÉLUS PERMANENCE PARLEMENTAIRE

Député de la dixième circonscription :

Monsieur Xavier BATUT

Pour prendre rendez-vous :

Tél : 07.85.97.62.19

Mail : xavier.batut@assemblee-nationale.fr

www.xavierbatut.fr

Permanence : 3 Rue Shamrock – Zone d'Activité du District – 76450 SASSEVILLE

PERMANENCE DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX – CANTON DE SAINT-VALERY-EN-CAUX



Les permanences sont sur rendez-vous uniquement.

Mme Cécile SINEAU-PATRY

TEL. 02-35-03-55-73

Mairie de Fauville-en-Caux : 2ème et 4ème samedi de chaque mois – De 9h00 à 10h30

Mairie d'Ourville-en-Caux : 1er samedi de chaque mois – De 10h00 à 11h00

M. Jérôme LHEUREUX TEL. 02-35-57-95-17

Communauté de Communes à Cany-Barville : Chaque lundi (semaine impaire) – De 10h30 à 12h00

Maire de La Gaillarde : Chaque mardi (semaine impaire) – De 18h00 à 19h00

LES POINTS CONSEIL BUDGET DU DÉPARTEMENT

Ce service gratuit labellisé par l'Etat, propose un accueil gratuit et confidentiel pour vous informer et vous conseiller sur votre budget.



Pour vous aider pour réaliser vos démarches administratives (dossier de surendettement).

Pour vous renseigner ou prendre rendez-vous, et trouver la permanence la plus proche de votre domicile, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15, appelez le : 0800 740 976.

<https://www.seinemaritime.fr/mon-quotidien/insertion-emploi/points-conseil-budget.html>

INFORMATIONS COMMUNALES

ETAT CIVIL



Naissances

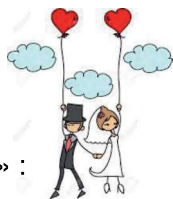
Nous sommes heureux d'accueillir :

Brune DAVID née le 21/01/2023,
1 Rue des Primevères

Marius LERNON né le 08/04/2023,
Rue du Calvaire

Alba CHARPENTIER née le 22/10/2023,
Rue des Primevères

Toute nos félicitations aux heureux parents.



Mariages

Ils se sont dit « OUI » :

M. Théo OMER & Melle Morgane LEFEBVRE
le 27/05/2023

M. Nicolas VIVAN & Melle Valérie TARIER
le 29/07/2023

Yann HEBERT & Melle Andréa GUERY
le 12/08/2023

Nous leur renouvelons tous nos vœux de bonheur



Décès

Nous regrettons le décès de :

Madame Wilhelmina, Marian MOSTERT SMIT
le 20/01/2023

Monsieur Christian DAMIN le 01/03/2023

Madame Isabelle BEUZELIN CUVELLIER
le 22/08/2023

Nous renouvelons toutes nos condoléances
aux familles.

Nouveaux habitants

M. & Mme Jean-Louis et Marie-Claude BEUZELIN
Rue des Fleurs

M. & Mme Guy et Catherine BOQUIER
Rue de la Haute Voie

M. & Mme Pierre-Marie et Magalie ROUX
Grande Rue

M. & Mme Charly et Floria CHARPENTIER
Rue des Primevères

Mme Annick BOLOT
Rue des Fleurs

M. Erwan DUVAL & Melle Mylène DEVISMES
Rue des Fleurs

M. Matthieur BÉNARD & Melle Mélinda DESBLÉS
Rue de la Haute Voie

Nous leur souhaitons la bienvenue.



INFORMATIONS COMMUNALES

CEREMONIES COMMEMORATIVES

8 mai et 11 novembre

En présence du Conseil Municipal et de quelques ingouvillais et d'enfants, ces commémorations ont été célébrées au cimetière avec dépôt d'une gerbe de fleurs au Monuments aux Morts.

Une façon de mettre à l'honneur et de rendre hommage à tous les combattants et perpétuer ainsi la transmission des valeurs. Pour la cérémonie du 11 novembre, un vin d'honneur a été offert à la salle de la Liberté.



CÉRÉMONIE DES VŒUX 2024 :

Elle se déroulera le **dimanche 14 janvier 2023** à 15 heures 30 à la salle de La Liberté.
À cette occasion, nous partagerons la traditionnelle galette des rois.

INSCRIPTION EN MAIRIE

Nous vous invitons à vous présenter en mairie. Des informations pourront vous être données pour vos démarches administratives.

(changement de domicile, inscription sur les listes de la population et électorales...)

INFORMATIONS PRATIQUES MAIRIE

La secrétaire de Mairie, Mme Sandrine DELAFOSSE vous accueille à la mairie :

Mardi : 9h-12h

Jeudi : 9h-12h

Vendredi : 14h-17h

Pour contacter la mairie : Tél. 02-35-97-09-84

Adresse mail : mairie.ingouville@wanadoo.fr

Site internet : www.ingouville.fr

Ce site internet vous permet de communiquer directement avec la mairie.

Monsieur le Maire, Jean-Claude DUBOC peut vous recevoir sur rendez-vous, le jeudi à partir de 17 heures.

SUBVENTIONS COMMUNALES ET CULTURELLES



La Commune contribue au financement d'une inscription auprès d'une association sportive ou culturelle à hauteur de 30 € par jeune ingouvillais (- de 18 ans) et par an.

La Commune participe également lors de voyages scolaires effectués et organisés par les établissements où sont scolarisés les enfants d'Ingouville (séjours linguistiques, classes de neige, voyage d'étude...)

Frais de transports scolaires

La commune participe aux frais de transports scolaires pour les lycéens, ou autres écoles.
Pour connaître les modalités d'attribution de ces subventions, veuillez vous adresser à la mairie.

INFORMATIONS COMMUNALES

ASSOCIATIONS

A.D.M.R.

Cette association assure une aide-ménagère. Les communes du canton de Saint-Valéry-En-Caux sont rattachées à l'antenne ADMR de Saint-Valéry-En-Caux, 14 Route de Dieppe ; N° TEL : 02.35.97.25.53 et auprès du CLIC – Espace du littoral, place de la gare à Saint-Valéry-En-Caux ; N° TEL : 02.35.57.40.43 ou 02.35.57.43.05.



Association pour la distribution des colis de la banque alimentaire de la Région de Saint-Valéry-En-Caux

Cette association, prend le relais de l'ADMR pour la distribution de colis aux personnes disposant de très faibles revenus.

Elle a également pour objet de collaborer avec la banque alimentaire havraise pour la préparation et la distribution des colis alimentaires sur la région de Saint-Valéry-En-Caux.

Pour bénéficier de cette aide, il faut s'adresser auprès de la mairie afin de constituer un dossier répondant à différents critères avec la présentation de justificatifs permettant l'étude du dossier.

Pour plus d'informations s'adresser à la mairie de Néville : 02 35 97 05 50

INFORMATIONS PRATIQUES SALLE POLYVALENTE DE LA LIBERTÉ.

LOCATION	TARIFS
Réception avec restauration (2 jours maximum)	200 € clés rendues le lendemain
Location du couvert	0.60 €
Vin d'Honneur (verres inclus)	120 € de 8 heures à 20 heures Clés rendues le soir
CAUTION	500 €
CAUTION POUR LE NETTOYAGE	100 €

Les clés de la salle seront remises au choix :

- Soit le vendredi matin et dans ce cas, un jour supplémentaire sera facturé 50 €
- Soit le vendredi après-midi sans facturation du jour supplémentaire.

Modalités de location

La réservation de la salle est à effectuer auprès du secrétariat de mairie.

Le planning des réservations est consultable sur le site internet de la commune.

Une convention d'utilisation a été élaborée. En voici les principales modalités :

Une avance de 50 € du montant de la location est demandée dès la réservation de la salle.

Tout locataire doit présenter une attestation d'assurance « responsabilité civile ».

TARIFS DU COLUMBARIUM ET DU CIMETIÈRE :

Columbarium

Concession trentenaire	600 €
Concession cinquantaenaire	1 000 €

Cimetière

Concession cinquantaenaire	200 €
----------------------------	-------

Défibrillateur

Nous vous rappelons que le défibrillateur de la commune est situé sur le parking de la mairie, des panneaux indicateurs sont installés à cet effet.

PERMANENCE DÉPARTEMENTALE D'UN MÉDECIN DE GARDE :

Le soir, la nuit, le week-end et les jours fériés, composez le 116117 pour être mis en ligne avec un médecin de garde.



INFORMATIONS COMMUNALES

PERMIS DE CONSTRUIRE – AUTORISATION PRÉALABLE DE TRAVAUX – CERTIFICAT D'URBANISME :

Toute modification de l'habitat doit faire l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme. Les imprimés sont disponibles en mairie.

Les permis de construire et certificats d'urbanismes délivrés par le Direction Départementale des Territoires et la Mer (D.D.T.M.) sont affichés durant deux mois et consultables en mairie.



RECENSEMENT MILITAIRE :

Garçon ou fille, dès le jour de votre 16ème anniversaire ou dans les trois mois qui suivent, présentez-vous en mairie avec une pièce d'identité pour vous faire recenser. Le recensement est OBLIGATOIRE. Une attestation de recensement vous sera délivrée par la mairie (veillez à garder l'original, il n'y aura pas de duplicata) : Elle vous sera indispensable pour vous inscrire aux différents examens et concours de la fonction Publique : BEP, BAC, permis de conduire...

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le Centre du service National de Rouen.

Infos : www.defense.gouv.fr/jdc
Tél. 02.32.08.20.40

Par la suite, ces jeunes seront automatiquement inscrits sur les listes électorales lors de leur majorité sans aucune autre démarche à effectuer.



INFORMATIONS PRATIQUES

La majorité des démarches liées au permis de conduire, à la carte grise (certificat d'immatriculation), à la carte nationale d'identité, au passeport, peuvent être effectuées en ligne.

Les instructions pour les permis de conduire et les cartes grises se font selon les nouvelles modalités, par le biais des téléprocédures depuis internet. Dès maintenant, la quasi-totalité des démarches liés aux certificats d'immatriculation sont concernées : Demande de duplicata, de changement d'adresse, changement de titulaire, déclaration de cession de véhicule.

Pour cela il faut remplir le formulaire de demande en ligne sur le site Agence Nationale de Titres Sécurisés : www.ants.gouv.fr et ainsi suivre l'avancement du dossier sur son espace.

Pour toute correspondance :
Préfecture de la Seine Maritime DRLP – Section permis de conduire – 7 Place de la Madeleine – CS 16036 –
76036 ROUEN cedex.



INFORMATIONS COMMUNALES

DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ ET DE PASSEPORT :

Les demandes de cartes d'identité sont recueillies à la Mairie de Saint-Valéry-En-Caux, qui est équipée d'un dispositif permettant la numérisation des pièces du dossier et la prise des empreintes par le biais d'un capteur.

Les cartes d'identité délivrées à partir du 1er janvier 2014 sont valables 15 ans. Elles restent valables 10 ans pour les personnes mineures (moins de 18 ans) lors de la délivrance de la carte.

Depuis le 02 août 2021, les nouvelles cartes nationales d'identité délivrées sous le nouveau format ID- 1 (taille d'une carte bancaire) sont valides dix ans.

Si vous souhaitez voyager à l'étranger avec votre CNI, rendez-vous sur www.diplomatie.gouv.fr pour plus d'informations.

Les passeports sont valides dix ans.

Toutes les démarches s'effectuent auprès de la Mairie de Saint-Valery-En-Caux, et uniquement sur rendez-vous (02.35.97.00.22). Néanmoins, vous devez établir une pré-demande sur le site du service public.fr.

Pour les photos d'identité, il faut se rendre chez un photographe ou dans un photomaton. Les photos d'identité sont conformes à la réglementation pour les documents administratifs.

VOISINAGE, COURTOISIE & NUISANCES

L'article 7 relatif à la lutte contre le bruit de voisinage dans le département de la Seine-Maritime précise les dispositions suivantes :

Les activités bruyantes, effectuées par des particuliers, telles que la rénovation, le bricolage et le jardinage, réalisées à l'aide d'outils ou d'appareils thermiques tels que les tondeuses tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, bétonnières, compresseurs à air ou haute pression susceptibles de causer une gêne pour le voisinage ne peuvent être effectuées, sauf urgence, à l'extérieur aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 20h00 ;
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 19h00 ;
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

COURTOISIE :

Le Conseil municipal vous invite à être courtois envers vos voisins. Lorsque vous prévoyez une fête qui risquerait de provoquer des nuisances sonores, ayez la gentillesse de les en informer à l'avance.

Interdiction de brûlage à l'air libre des déchets végétaux

Le Règlement Sanitaire Départemental (RSD) précise l'interdiction du brûlage à l'air libre de déchets végétaux séchés ou verts. En cas de non-respect du RSD, une contravention de 450 € peut vous être appliquée.

INFORMATIONS COMMUNALES

VIE DE LA COMMUNE

Eclairage public

Pour réaliser des économies d'énergie, mais aussi budgétaires, nous avons redéfini l'amplitude horaire et l'intensité lumineuse des candélabres dans les rues de notre commune.

Les nouveaux réglages sont appliqués sur l'ensemble des lampadaires.

Horaires d'éclairage :

A partir du coucher du soleil, jusqu'à 22 heures.

Le matin de 6 heures jusqu'au lever du jour.

Intensité lumineuse : 60 %



FÊTE DES MÈRES

Elle s'est déroulée le dimanche 04 juin 2023, en présence du Conseil Municipal. Après le discours de Monsieur le Maire, Chaque maman présente a été mise à l'honneur en recevant une plante fleurie.

CENTRE DE SANTÉ INFIRMIER – CROIX-ROUGE FRANÇAISE

Depuis mi-septembre 2022, le centre de santé infirmier SSIAD (Service de Soins Infirmiers A Domicile) a repris son activité à la maison de santé de Saint Valery En Caux, 5 rue Jeanne Armand Colin. Pour tout renseignement tél. 02.35.97.10.99

Près de Cany-Barville, un médecin généraliste a commencé ses consultations au centre de santé intercommunal installé dans la zone d'activités de Sasseville depuis début décembre.



COMITÉ COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Ce comité mis en place depuis janvier 2021 est présidé par M. Philippe DUPIN, premier adjoint au maire.

Il est composé :

De membres élus du Conseil Municipal :

M. Frédéric MONTIGNY – Mme Patricia GAUDRY
– Mme Laure OMER – Mme Marie-Thérèse
BLONDEL.

De membres nommés :

M. Jean-Marie RIDEL – M. Gérard TIERCELIN-
Mme Anne DAVID – Mme Joëlle DELAFOSSE –
Mme Lucie JOUETTE.

REPAS DES AÎNÉS DIMANCHE 24 SEPTEMBRE 2023

Les doyens Mme Suzanne LE HEMONET et M. Claude DUFILS ont été mis à l'honneur en présence de Monsieur Jérôme LHEUREUX, Président de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre. Le menu et la décoration étaient sur le thème de la Publicité.



ASSOCIATIONS COMMUNALES

DOTATION DE AÎNÉS

Comme chaque année, les habitants de plus de 65 ans, en résidence principale, ont bénéficié d'une dotation de Noël.

Son montant est de 100 € pour une personne seule et 130 € pour chaque couple.

COLIS DE NOËL

Le vendredi 15 décembre prochain à partir de 14 heures aura lieu la distribution des colis de Noël aux aînés de plus de 70 ans.

TÉLÉASSISTANCE

Pour ceux qui le souhaitent, le Centre communal d'Action Sociale accorde une participation mensuelle de 10 € à toute personne seule munie d'un dispositif de téléassistance. Il s'agit tout simplement d'un transmetteur qui est branché sur votre ligne téléphonique. Un petit émetteur étanche (médaillon ou bracelet) permet de déclencher l'appel. Pour plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la Mairie.



COMITE DES FETES D'INGOUILLE

Membres du bureau de l'association :

Présidente : Lucie RIDEL, Vice-Présidente : Morgane HINFRAY, Secrétaire : Laure OMER, Vice-Secrétaire : Charlotte DAVID, Trésorière : Patricia GAUDRY, Vice-Trésorier : Hugues RIDEL

Vous pouvez suivre le comité des fêtes d'Ingouville sur notre page Facebook intitulée : Comité des fêtes d'Ingouville.
Adresse E-mail : cdfingouville@gmail.com

L'équipe du comité des fêtes remercie toutes les personnes, parents et enfants qui ont participé aux différentes manifestations proposées au cours de cette année.

11 décembre 2022 Arbre de Noël des enfants

Un moment de convivialité avec la présence du père Noël et d'un magicien (Stéphane Catry). Merci d'avoir mis de la magie dans les yeux des enfants et des plus grands !



Le 22 février 2023 Carnaval

Un moment d'échanges et de partages entre générations lors du Carnaval. Jeux et crêpes étaient de la partie !



ASSOCIATIONS COMMUNALES

Mercredi 19 avril 2023 Pâques

28 enfants sont venus participer aux activités de Pâques organisées par le comité ! Chasse au trésor, jeux, chocolats, goûter et convivialité étaient au programme.

Lors de cette journée, le comité a remis un kit d'activités et un chocolat à chacun.



11 juin 2023 sortie en mer avec l'EROS

Cette journée sortie en mer a été financée à 50% par le comité des fêtes.

Nous remercions les nombreux participants, la bonne humeur était au rendez-vous comme d'habitude !!

Malgré une météo mitigée le matin, un beau soleil s'est dévoilé l'après-midi.

Au programme de cette journée : découvertes de nos côtes normandes, des falaises d'Etretat et également du chantier éolien au large de Fécamp. Le bateau a fait une escale à Fécamp pour pique-niquer puis a repris le chemin de Saint Valery.

On remercie Mr Masson et son équipage pour leur accueil, leur bonne humeur et leur délicate attention, en effet un café était offert à bord ! Les chouquettes pour accompagner le café étaient offertes par le comité.



16 juillet 2023 Foire à tout

Une vingtaine d'exposants sont restés malgré une météo capricieuse le matin !!

Comme d'habitude la bonne humeur et la convivialité étaient au rendez-vous.



31 octobre 2023 Halloween

Un grand merci à tous ! Merci aux enfants participants, aux parents, grands parents accompagnants, ainsi que tous les habitants les ayant très bien reçus pour Halloween.

Nous sommes désolés si des maisons ont été oubliées mais les petits monstres, fantômes et autres sorcières commençaient à être bien mouillés avec cette météo automnale!

18 novembre 2023



Une réussite pour cette 3ème édition de la soirée harengs beaujolais. 110 convives ont participé au repas dans la bonne humeur.



ASSOCIATIONS COMMUNALES

NOTRE PROGRAMME 2023

Afin de continuer à animer notre commune, nous sollicitons les Ingouvillais qui souhaiteraient nous rejoindre même ponctuellement pour une contribution. Pour ce faire, nous vous invitons à

**L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU COMITE
DES FÊTES QUI AURA LIEU :
LE MERCREDI 14 JANVIER 2024 à 20H30
A LA SALLE DE LA LIBERTE.**

Projets d'animations :

- MERCREDI 14 FEVRIER : CARNAVAL
- SAMEDI 9 MARS : SOIRÉE A THÈME
- DIMANCHE 9 AVRIL : PÂQUES
- DIMANCHE 14 JUILLET : FOIRE À TOUT
- JEUDI 31 OCTOBRE : HALLOWEEN
- SAMEDI 23 NOVEMBRE : SOIRÉE HARENGS
BEAUJOLAIS
- DIMANCHE 15 DECEMBRE : NOËL

AMICALE INGOUVILLAISE

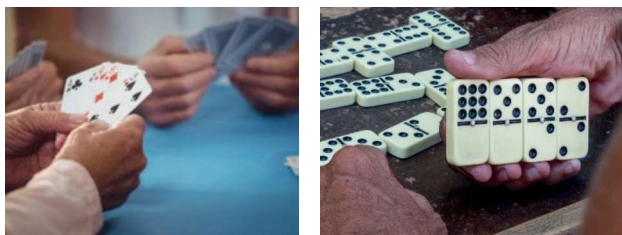
Le Bureau de l'association :

Présidente : Marie-Thérèse BLONDEL
Secrétaire : François PETTON

Trésorière : Christiane PETTON
Secrétaire-adjoint : Gérard TIERCELIN

Notre association organise un après-midi récréatif et convivial tous les 2ème lundi de chaque mois. Un repas au restaurant « le Champêtre » a accueilli 25 adhérents le 9 octobre dernier.

Pour la nouvelle année, un repas est prévu le lundi 8 janvier 2024 après-midi dans la salle polyvalente pour les membres de l'association. A cette occasion, les renouvellements d'adhésion pour 2024 seront enregistrés. L'assemblée générale se tiendra en février 2024.



Véloute de potimarron



INGREDIENTS :

**POUR 1KG DE POTIMARRON ,
100G DE CHÂTAIGNES CUITES,
1 OIGNON, 1 LITRE D'EAU
ET 200ML DE CRÈME.**

PREPARATION :

**COUPEZ LES LÉGUMES EN MORCEAUX,
LES METTRE A CUIRE DANS L'EAU
SALÉE, AJUSTEZ L'ASSAISONNEMENT ET
AJOUTER LA CRÈME AVANT DE SERVIR.**

Le miel



- Il n'a pas de date de péremption : il suffit de le conserver à l'abri de l'humidité à moins 20° degrés pour qu'il ne cristallise pas,
- Pour bénéficier de toutes ses protéines : il faut le manger avec une spatule en bois,
- Pour cicatriser les bobos : nettoyer et sécher la plaie puis badigeonner de miel de lavande. A renouveler plusieurs jours jusqu'à cicatrisation.
- En tisane pour la gorge : mélanger le jus d'un demi citron et une c à c de miel de sapin ou de thym dans 250ml d'eau.
- Mais aussi en bain de bouche : Diluer 1 c à c de miel de thym et quelques gouttes de jus de citron dans un verre d'eau tiède et conserver environ 1 minute dans la bouche.

Patricia vous souhaite de
belles fêtes de fin d'année

INGOUVILLE PELE MELE D'IMAGES



INFORMATIONS UTILES

URGENCES	
Médecin de garde départemental (après 20 heures)	116117
SAMU	15
Police	17
Pompiers	18
Appel urgence Européen	112 (appel d'un téléphone portable)
Centre anti-poison	0825.812.822
EDF	09.72.67.50.76
France-Télécom	0800.101.076
Gendarmerie de Saint-Valery-En-Caux	02.35.97.00.17
Mairie d'INGOUVILLE	09.66.80.09.84
LOISIRS/SORTIES	
Base de loisirs du lac de Caniel	02.35.57.97.00
Piscine de Saint-Valery-En-Caux	02.35.97.00.85
Centre de Loisirs de Saint-Valery-En-Caux	02.35.97.00.22 (Mairie Saint-Valery-En-Caux)
Conservatoire musique et danse	02.35.97.63.90
Casino – Cinéma de Saint-Valery-En-Caux	02.35.57.84.11

ACCUEIL DU PUBLIC EN MAIRIE – 02.35.97.09.84

MARDI 9H00 - 12H00
 JEUDI 9H00 - 12H00
 VENDREDI 15H00 - 17H00





Joyeuses fêtes*

Cérémonie des vœux
le dimanche 14 janvier 2024
à 15h30 salle de La Liberté

Directeur de la publication : Jean-Claude DUBOC, Maire. Rédacteur en chef : Philippe DUPIN. Secrétaire de rédaction : Sandrine DELAFOSSE.
Comité de rédaction : Patricia GAUDRY, Frédéric MONTIGNY, Laure OMER.
Conception et impression : IC4 Dieppe. Edition gratuite. Décembre 2023.